

C'est parti pour le 5ème budget participatif d'Antony (92)

Le budget participatif a pour vocation de promouvoir la participation citoyenne, d'encourager les initiatives innovantes, de tisser des liens entre habitants.

Pour cette 5e édition, organisée tous les 2 ans, une enveloppe de 600 000 EUR est allouée au dispositif et la thématique est libre. Les participants peuvent déposer leur projet sur une plateforme en ligne jusqu'au 30 avril.

Un budget de 600 000 EUR

Pour cette nouvelle édition, une enveloppe de 600 000 EUR est mise en place. Antony y consacre 9,70 EUR par habitant (contre 6,5 EUR en moyenne en France).

Le budget participatif donne la possibilité aux Antoniens de plus de 16 ans, de proposer et de choisir des projets d'investissement pour leur territoire. Le dépôt des projets s'effectue jusqu'au 30 avril sur la plateforme en ligne dédiée : participer.ville-antony.fr

Mise en place d'ateliers

A l'occasion du coup d'envoi de cette 5e édition, la Ville organise des ateliers, en accès libre, à l'attention des Antoniens pour imaginer de nouvelles idées, échanger sur celles-ci et comprendre comment les concrétiser : mercredi 12 mars à 15h30 au CCOSY, mardi 18 mars à 17h30 à la médiathèque Arthur-Rimbaud, le mardi 25 mars à 18h30 au 11 Espace jeunes et le 1er avril à 18h30 au 11 Espace jeunes.

13 projets retenus dans le budget 2023

Suite au vote des habitants, le budget participatif 2023 avait retenu 13 projets, parmi les 131 idées proposées, à savoir :

Une aire de jeux pour enfants au quartier Pajeaud/parvis du Breuil ; une station de réparation et de gonflage des vélos en libre-service ; une aire d'entraînement de type parcours Ninja ; la mise en place de 2 auvents à l'école du Noyer doré ; l'embellissement du mur du cimetière rue Émile Glay ; des arbres les pieds dans l'herbe ; des toilettes en centre-ville et au parc La Fontaine ; des récupérateurs d'eau pour des écoles d'Antony ; la perméabilisation de trottoirs ; l'amélioration de la sécurité des cyclistes entre la coulée verte et l'école A. Chénier ; de nouveaux arbres pour la rue du Colonel Fabien ; un espace de jeux pour enfants couvert en extérieur ; un tunnel décoré à la Croix de Berny.

CALENDRIER

Dépôt des projets par les habitants

3 mars au 30 avril

Les Antoniens de plus de 16 ans déposent leurs projets sur participer.ville-antony.fr

Ils sont invités à participer à plusieurs ateliers leur permettant de partager leurs idées et de concevoir de nouveaux projets avec l'aide d'un ou plusieurs agents de la Ville.

Il est possible de modifier sa proposition jusqu'au 30 avril.

Échange autour des projets

1er au 28 mai

Chacun pourra échanger sur les projets déposés via l'espace commentaire de la plateforme. Les porteurs de projets pourront être recontactés pour affiner leurs propositions si nécessaire.

Commission de présélection des projets

3 juin

Elle effectuera une première sélection. Seront éliminés : ceux déjà prévus ou réalisés par la Ville ; ceux sortant du cadre établi par le règlement ; ceux irréalisables techniquement, financièrement ou juridiquement. Tout refus d'un projet sera motivé.

Étude par les services municipaux

4 juin au 31 octobre

Les projets présélectionnés seront étudiés par les services concernés afin d'évaluer leur faisabilité. Si nécessaire, ces derniers prendront contact avec leurs auteurs afin d'obtenir plus de précisions. Ils pourront également les améliorer, notamment en confirmant le budget nécessaire à leur réalisation.

Vote et sélection des projets par les habitants

1er novembre au 10 décembre

Les habitants votent pour les idées qui leur plaisent sur participer.ville-antony.fr. Celles ayant récolté le plus de voix seront choisies pour être réalisées dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée par la Ville.

Communication des résultats

11 et 12 décembre

L'idée devient un projet. Annonce officielle des lauréats sur la plateforme citoyenne.

Informations, inscriptions aux tables-rondes et ateliers

participer.ville-antony.fr

Votre contact

Béatrix Coupeau-Audic

Chargée des relations presse - Direction de la communication

Mairie d'Antony

01 40 96 73 43

beatrix.coupeau-audic@ville-antony.fr